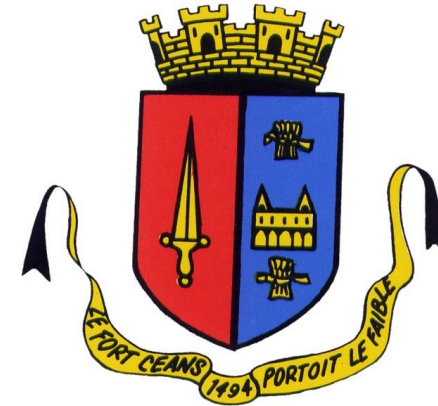


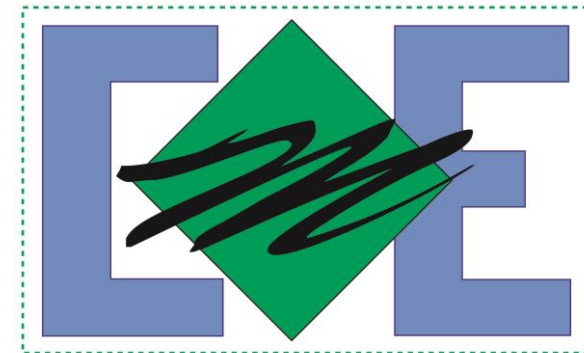
2023 • 2024



# CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS de Miramont de Guyenne



2023 • 2024



Conseil Municipal des Enfants de Miramont de Guyenne



### Qui est éligible ?

Les élèves volontaires ayant 8 ans dans l'année scolarisés dans la commune de Miramont de Guyenne et dont les parents ont signé les autorisations de participation car c'est un engagement important !

### Pourquoi se présenter ?

Les élèves âgés de 8 ans peuvent se présenter lors de la **campagne municipale** à l'école pour représenter leurs camarades au niveau de la commune.

Les candidats élus deviennent des **Conseillers Municipaux Enfants** qui se réunissent pour donner des idées, mettre en place des projets, et des actions pour améliorer la ville de Miramont avec l'aide de la Mairie et de M. Le Maire.

### Qui vote ?

Tous les élèves scolarisés en CE2, CM1, CM2 et ULIS, ainsi que les enfants qui ont l'âge de voter aux élections municipales enfants, soit plus de 8 ans.

### Où se déroulent les élections ?

A l'école primaire Denise BARATZ dans la salle d'arts visuels.

### Quand ont-elles lieu ?

Le 4 octobre 2023

### Comment se déroulent les élections ?

Chaque électeur devra IMPÉRATIVEMENT se munir de sa carte d'électeur remise en début d'année de CE2 ou de l'année d'inscription à l'école.

Attention, cette carte d'électeur vous servira jusqu'en CM2 et vous permettra de voter à chaque élection, c'est pourquoi...



**IL NE FAUT PAS L'ÉGARER !**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL		CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS de MIRAMONT de GUYENNE	
		2023-2024	
RÉUNIONS	Commission «Solidarité et Manifestations»	Commission «Environnement- Cadre de vie- Communication»	Commission «Sports- Loisirs- Culture- Education»
Mercredi 4 octobre	<b>Élections Municipales Enfants – Denise BARATZ -</b>		
Mercredi 18 octobre	Intronisation des nouveaux élus et pot de l'Amitié 17h30 – 19h		
Mercredi 8 novembre	14h30 – 16h		
Samedi 11 novembre	COMMEMORATION de l'ARMISTICE du 11 NOVEMBRE 1918		
Mercredi 15 novembre		14h30-16h	
Mercredi 22 novembre			14h30-16h
Mercredi 29 novembre	14h30-16h		
Mercredi 6 décembre		14h30-16h	
Mercredi 13 décembre			14h30-16h
CONSEIL MUNICIPAL	MERCREDI 20 DECEMBRE de 17h30 à 19h		
Mercredi 10 janvier	14h30 – 16h		
Mercredi 17 janvier		14h30 – 16h	
Mercredi 24 janvier			14h30 – 16h
Mercredi 31 janvier	14h30 – 16h		
Mercredi 7 février		14h30 – 16h	
CONSEIL MUNICIPAL	MERCREDI 14 FEVRIER de 17h30 à 19h		
Mercredi 6 mars	COLLECTE au PROFIT des RESTOS du CŒUR (à confirmer)		
Mercredi 13 mars			14h30 – 16h
Mercredi 20 mars	14h30 – 16h		
Mercredi 27 mars		14h30 – 16h	
Mercredi 3 avril			14h30 – 16h
CONSEIL MUNICIPAL	MERCREDI 10 AVRIL de 17h30 à 19h		
Mercredi 8 mai	COMMEMORATION de la VICTOIRE du 8 MAI 1945		
Mercredi 15 mai	14h30 – 16h		
Mercredi 22 mai		14h30 – 16h	
Mercredi 29 mai			14h30 – 16h
Mercredi 5 juin	Visite citoyenne (à confirmer) ou rencontre EHPAD		
CONSEIL MUNICIPAL	MERCREDI 12 JUIN 17h30 à 19h REMISE des DIPLÔMES de FIN de MANDAT et pot de l'Amitié		

Merci de prévenir de toute absence par téléphone : 05 53 93 03 90 – 07 84 11 86 44 ou

Par mail [scolaire@miramontdeguyenne.fr](mailto:scolaire@miramontdeguyenne.fr)

# Le CME ?

## comment ça fonctionne ?

Les conseillers élus sont répartis dans les commissions de travail en fonction des thèmes présentés lors de leurs candidatures.

Les commissions se réunissent six mercredis dans l'année en petits groupes de 14h30 à 16h, puis cinq mercredis dans l'année en séance plénière de 17h30 à 19h.

Pour être validée, la candidature doit être signée par l'enfant et par les parents qui s'engagent à assister à toutes les réunions nécessaires au bon fonctionnement de cette instance citoyenne et civique. Les documents sont distribués à l'école mi-septembre.

Les jeunes élus sont accompagnés tout au long de leur mandat par un comité de pilotage composé de :

- Une animatrice technicienne
- Deux élus en charge de l'Éducation
  - M. Le Maire
- Le ou la Directeur(trice) de l'école élémentaire
- Un représentant des parents d'élèves volontaire
  - Le ou la Proviseur(e) du Collège
- Un représentant de l'Amicale Laïque

Et épaulés par tous les services administratifs et techniques de la Mairie.

Les deux idées essentielles d'un C.M.E. en terme d'identité sociale pour les enfants, sont d'une part, d'être acteur et représenter les enfants de la commune, et d'autre part, découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien.

Pour son bon fonctionnement le **Conseil Municipal des Enfants** se doit d'être un lieu permettant de :

- ✓ **Participer à la vie locale,**
- ✓ **Élaborer et réaliser des projets d'intérêts communs,**
- ✓ **Favoriser la vie civique par l'apprentissage et la pratique.**

En effet, le C.M.E. est un outil de citoyenneté démocratique qui vise une partie de la population afin de participer à la gestion des affaires de la cité.

Les jeunes conseillers doivent agir sur leur environnement en étant des acteurs dans la mise en place de projets d'intérêts communs.



## Déroulement des élections :

- 1) J'entre en silence dans le bureau de vote.
- 2) Je prends **TOUS** les bulletins de vote posés sur la table et **UNE** enveloppe.
- 3) Une fois que l'isoloir est libre, j'entre à l'intérieur.
- 4) Dans l'isoloir, je remplis mon bulletin de vote, selon les consignes précisées :

**ATTENTION** : Un bulletin peut être « nul » s'il comporte des ratures, des gribouillis ou autres dessins ! En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil aux adultes présents dans le bureau de vote.

- 5) Votre choix effectué, pliez et insérez **le ou les** bulletins de vote dans l'enveloppe, suivant la consigne.
- 6) Rendez-vous à la table d'émargement en présentant votre carte d'électeur et suivez les étapes.

## **VOUS AVEZ VOTÉ !**

**RAPPEL** : Le vote est anonyme et secret. En aucun cas vous ne devez informer vos camarades de vos choix, ni signer le bulletin de vote.

### Précisions :

- **Le bulletin est blanc si :**

- L'enveloppe est vide.

- **Le bulletin est nul si :**

- Les consignes ne sont pas respectées

- Le bulletin comporte des ratures, des dessins, une signature...

## LE MANDAT

Un mandat est la durée pendant laquelle un candidat élu s'engage :  
Pour les **CE2**, le mandat est de **2 ans renouvelable**.

Si un candidat est élu en CE2, il s'engage sur ses deux années de CE2 et CM1, puis choisit de renouveler ou non son mandat à la rentrée de CM2 pour ses deux années de CM2-6°.

Il a la possibilité ensuite de s'engager en tant que Conseiller départemental jeune qui démarre en 5° au sein du Collège.

Si un élu, décide de ne pas renouveler son mandat à la rentrée de CM2, il doit prévenir la Collectivité par courrier, afin que celle-ci ouvre des postes aux candidats de CM2.

Les postes sont ouverts pour les élèves de CE2, mais dans le cas d'une démission pour déménagement par exemple, un poste peut se libérer dans n'importe quel niveau. Un élève de CM1 ou de CM2 peut donc se présenter dans ces cas-là.

## LES RÉUNIONS

Les réunions de commissions ont lieu le mercredi et réunissent les jeunes élus par petits groupes de travail, selon la commission à laquelle ils participent.

Le Conseil Municipal Enfants est composé de trois commissions :

- «Solidarité et Manifestations»,
- «Environnement - Cadre de vie - Communication»,
- «Sports-Loisirs-Culture-Éducation».

## LES SÉANCES PLÉNIÈRES (ou Conseils Municipaux)

sont les temps où se réunissent tous les jeunes élus et Monsieur Le Maire ou son représentant.

Les commissions présentent alors leurs projets et leurs recherches et votent l'adoption ou non du projet. Si le projet est approuvé, il est alors présenté au Conseil Municipal des adultes, qui le validera ou demandera aux jeunes élus d'affiner le projet, en travaillant particulièrement certains points.

## La MAIRIE ?

### avec qui et comment ça fonctionne ?

#### LES ÉLECTIONS

Les habitants élisent ceux qui vont diriger leur commune pendant 6 ans. Le nombre de conseillers municipaux varie selon le nombre d'habitants de la commune. C'est le conseil municipal qui élit le Maire. Il a beaucoup de responsabilités.



#### LES DÉBATS

Les conseillers municipaux se réunissent avec le Maire en séance de Conseil Municipal, c'est ce qu'on appelle la séance plénière. Ils proposent des projets et prennent des décisions que l'on appelle des «délibérations». Ils travaillent avec les services, des agents qui leur apportent une aide technique et leur point de vue de professionnels.



#### Le personnel

municipal employé à la Mairie, comme dans une entreprise, travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.

Ensemble, élus, agents et habitants font fonctionner la commune et améliorent la vie des habitants en créant des services, en construisant des logements, en aménageant des espaces verts et des cours d'écoles, en organisant des festivités...



La Mairie est présente dans la vie de chacun, tous les jours : Elle organise des festivités et des spectacles, développe et organise les loisirs et activités culturelles... Elle engage des travaux pour embellir et assainir la ville, participe à la construction de certains édifices et logements... Elle s'occupe des enfants, de la crèche, de l'entretien des écoles, de la restauration scolaire... Elle développe aussi le commerce, l'artisanat, l'industrie, le tourisme, surveille la qualité de l'eau, organise le tri sélectif... La mairie entretient les espaces verts, participe à l'aide aux gens en difficultés et aux personnes âgées. Elle encourage les associations sportives, culturelles et de loisirs en les aidant. Elle s'occupe de l'état des routes et, avec les pompiers, la police et la justice, veille à la sécurité des habitants. La Mairie rend bien d'autres services encore ! 🌸